

Les représentant.es du personnel au CHSCT-D

À
Monsieur Batailler,
DASEN de la Loire,
Président du CHSCT-D

Objet : CHSCT et organisation du service public d'éducation dans le présent contexte de crise sanitaire.

Depuis le début du confinement, tous les personnels de l'éducation nationale ont fait preuve d'une importante réactivité afin de s'organiser rapidement et qualitativement en respectant, au mieux, les contraintes actuelles. Mais cela n'as pas été sans d'importants efforts. En effet, la première de notre interrogation devrait porter sur le criant manque d'anticipation de notre administration. Comment est-il possible, alors que la crise s'installait chez notre voisin italien, que les fermetures des établissements scolaires ne purent être décidées quelques jours en amont, permettant alors le laps de temps indispensable à la réorganisation avec les familles et les élèves ? Le mal étant fait, gageons qu'un bilan objectif sera fait afin de ne jamais reproduire pareille décision, si d'infortune cela devait s'avérer nécessaire à l'avenir.

Rédigé collectivement par tou.tes les représentant.es du personnel au CHSCT-D de la Loire, ce courrier a pour but de saisir l'instance afin d'apporter les réponses aux questions que posent l'organisation du service public d'éducation dans le contexte actuel. Le temps de l'urgence étant passé, l'engagement de toutes et tous doit maintenant être accompagné d'un cadre administratif clair et soutenant.

Le service de garde des personnels mobilisés :

- Quel est le cadre administratif des écoles cibles et de l'accueil des enfants dans ces écoles ? Qui en a la responsabilité ? S'agit-il d'heures effectuées sur le temps de service, de volontariat, de bénévolat ?
- Dans les écoles cibles, du matériel de protection est-il prévu pour les enseignant.es qui accueillent les enfants ? Nous demandons qu'un médecin de prévention se rende dans les écoles cibles afin de soutenir et conseiller au mieux les collègues sur place.
- Dans les écoles cibles, les locaux doivent être nettoyés deux fois par jour, ventilés, et les tables et les toilettes doivent être nettoyées régulièrement. Quels outils sont mis en place afin de garantir la traçabilité de ce nettoyage ?
- Dans le secondaire, certains personnels (dont chefs d'établissement) doivent gérer la désinfection. Quelle est la traçabilité ? Comment des personnels non-formés sont-ils habilités au nettoyage ?

La présence dans les écoles et établissements scolaires :

- Quelles sont les consignes concernant la présence dans les établissements et écoles ? Quel.les collègues sont autorisé.es à s'y rendre ? Pour quels motifs ?

- Certaines municipalités ont imposé unilatéralement les temps de permanences. Nous constatons que cela est très inégal d'une commune à une autre. De plus beaucoup de collègues dénoncent des temps de permanences bien trop courts. Certaines mairies expliquent cela par une surcharge de travail chez le sous-traitant en gestion de l'alarme. Pour nous, seules des motivations sanitaires peuvent étayer ces décisions. En aucun cas, l'organisation du sous-traitant ne doit intervenir dans cette problématique. L'administration doit être en lien étroit avec les mairies, notamment des grandes villes, afin d'assurer de bonnes conditions aux collègues assurant les continuités pédagogique et administrative.

La continuité pédagogique :

- Dans le Rhône, un travail avec plusieurs partenaires, dont la métropole de Lyon, a été engagé afin de pouvoir organiser un prêt de matériel informatique aux familles dépourvues de ressources numériques.

Qu'en est-il dans la Loire ?

- Quelles sont les consignes passées aux enseignant.es concernant le lien avec les familles sans matériel numérique ? Quelles modalités sont à privilégier ? Le dispositif « flux devoirs » pourrait-il être étendu à tout le monde ?

- Concernant le télétravail, quel cadre l'administration peut-elle garantir à ses agent.es ? Un prêt est-il envisageable pour les personnels n'ayant pas le matériel adéquat ?

Santé :

- Concernant les collègues s'étant porté.es volontaires et qui contracteraient le virus. Nous demandons à ce que cela soit reconnu comme maladie professionnelle. Cela sera-t'il le cas ?

- Concernant les collègues en difficultés, en particulier avec des pathologies liées à l'utilisation de l'écran (glaucome/kératome). Que propose l'administration pour prendre en compte ce risque professionnel ?

Autre :

- Depuis le début de la crise, nous avons reçu un nombre important d'injonctions et de consignes contradictoires. Comment expliquez-vous cela ? Que peut-elle garantir aux collègues pour la suite ? La question se pose également pour certains et certaines chef.fes d'établissement s'appuyant sur les communications ministérielles pour exercer des pressions sur les collègues et cela sans aucun cadre réglementaire (appels aux élèves, présence sur l'établissement). Quelle est votre position sur cette question ?

- Pour s'assurer que le fonctionnement est équitable sur tout le territoire, l'IA ne pourrait-elle pas demander aux chef.fes d'établissement de présenter l'organisation mise en place pour leur EPLE ? Ainsi, comme dans le premier degré, nous pourrions tendre vers une harmonisation départementale de fonctionnement.

- Concernant les stagiaires, quel est leur calendrier ? Comment la fin d'année va-t-elle se passer, notamment pour la titularisation ?
- Quand pensez-vous que les collègues seront informé.es de la tenue ou de la non-tenue des examens terminaux ?
- Enfin, concernant la reprise, nous estimons qu'il serait souhaitable de disposer du plus d'informations possibles, dès que ça l'est. Avez-vous prévu une communication en ce sens, et à qui ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part à l'ensemble des points abordés dans ce courrier, veuillez recevoir, monsieur le directeur académique, nos sincères salutations.

Les représentants et représentantes des personnels au CHSCT-D de la Loire